

### SÉANCE DU MERCREDI 14 FEVRIER 2018.

L'an deux mil dix huit, le quatorze février à dix huit heures, le Conseil municipal de la commune de Saumane, régulièrement convoqué le huit février, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M Richard VALMALLE, Maire.

#### Présents:

Mmes ANGELI Laurette, BOUTAVIN Candice, CALDAS Denise, DURAND Kathy, MARTIN Émilie.

MM BOURGADE Damien, DESORT Noël, GAUDU François, MAMOURI Joris, MAUQUIÉ Gérard, VALMALLE Richard.

Secrétaire de séance : Mme Candice BOUTAVIN.

M le Maire demande l'approbation du compte rendu de la séance du 12 décembre 2017. Le compte rendu est accepté à l'unanimité.

M le Maire demande l'autorisation de rajouter deux points à l'ordre du jour :

- Location rez-de-chaussée maison Fournier
- Participation à la mise aux normes de la station service de Saint André de Valborgne

Les conseillers ayant acceptés, ces points sont rajoutés à l'ordre du jour.

L'ordre du jour est le suivant :

- ✓ Vote du Compte administratif 2017 M 14
- ✓ Approbation du Compte de gestion M 14
- ✓ Vote du Compte administratif 2017 M 49
- ✓ Approbation du Compte de gestion M 49
- ✓ Vote du RPQS 2016
- ✓ Convention de mise à disposition d'un local communal
- ✓ Location Maison Onde
- ✓ Avance pour soins médicaux d'un agent
- ✓ Désignation du correspondant de la commune auprès du C.A.U.E du Gard (conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement)
- ✓ Convention prévoyance et maintien de salaire
- ✓ Consultation travaux pont du Doudou
- ✓ Obligations légales de débroussaillage
- ✓ Questions diverses.

#### 1) Vote du Compte administratif 2017 M 14 et affectations des résultats.

M le Maire cède la parole à Mme ANGELI qui donne lecture du Compte administratif 2017 qui laisse apparaître :

- un déficit en Fonctionnement de - 184 658,04 €
- un déficit en Investissement de : - 124 924,76 €

Après discussion, M le Maire quitte la salle et le Conseil municipal passe au vote. Il approuve à l'unanimité le Compte Administratif M 14 de l'année 2017.

M le Maire rejoint le Conseil municipal qui décide d'affecter les résultats au Budget primitif 2018.

Les reports N-1 étant les suivants :

- en Fonctionnement : +821 946, 26 € soit pour l'année 2018 :  
+ 637 288,22 €
- en Investissement : + 47 131,29 € soit pour l'année 2018 :  
- 77 793,47 €

Les affectations seront inscrites comme suit :

- ✓ un déficit en Investissement de : -77 793,47 € en dépenses d'investissement au compte 001
- ✓ une partie de l'excédent de fonctionnement d'un montant de 77 793,47 € est affectée à la couverture du déficit en recettes d'investissement au compte 1068
- ✓ un excédent en Fonctionnement de : 559 494,75 € en recettes de fonctionnement au compte 002

## **2) Approbation du Compte de gestion M 14 2017**

M le Maire rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2017, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées, le Conseil municipal approuve le compte de gestion du budget M 14, dressé par le trésorier municipal M Pascal FRITISSE pour l'exercice 2017.

Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

## **3) Vote du Compte administratif 2017 M 49 et affectations.**

M le Maire cède la parole à Mme ANGELI qui donne lecture du Compte administratif 2017 qui laisse apparaître :

- un excédent en Fonctionnement de : 287 765,32 €
- un déficit en Investissement de : - 94 506,76 €

Après discussion, M le Maire quitte la salle et le Conseil municipal passe au vote. Il approuve à l'unanimité le Compte Administratif M 49 de l'année 2017.

Compte tenu des restes à réaliser en section d'investissement qui s'élèvent à :

- ✓ 70 000,00€ en dépenses
- ✓ 179 929,00 € en recettes

Le besoin de financement de la section d'investissement est de :

- ✓  $179\,929,00\text{ €} - (94\,506,76 + 70\,000,00\text{ €}) = 15\,422,24\text{ €}$

M le Maire rejoint le Conseil municipal qui décide d'affecter les résultats au Budget primitif 2018 comme suit :

- ✓ un excédent en Fonctionnement de : 287 765,32 € en recettes de fonctionnement au compte 002.
- ✓ un déficit en Investissement de : 94 506,76€ en dépenses d'investissement au compte 001

#### **4) Approbation du Compte de gestion M 49**

M le Maire rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2017, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées, le Conseil municipal approuve le compte de gestion du budget M 49, dressé par le trésorier municipal M Pascal FRITISSE pour l'exercice 2017.

Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

#### **5) Vote du RPOS 2016**

M le Maire rappelle que le Code Général des collectivités Territoriales impose, par son article L.2224-5, la réalisation d'un rapport annuel sur le prix et la qualité du service d'assainissement collectif.

Le présent rapport est public et permet d'informer les usagers du service, notamment par une mise en ligne sur le site de l'observatoire national de l'eau et de l'assainissement.

Après présentation de ce rapport, le conseil municipal adopte à l'unanimité, le rapport sur le prix et la qualité du service public d'assainissement collectif pour l'année 2016 et décide de mettre en ligne le rapport validé sur le site [www.services.eaudefrance.fr](http://www.services.eaudefrance.fr).

#### **6) Convention de mise à disposition d'un local communal.**

M le Maire propose de mettre en place une convention de mise à disposition d'un local communal pour l'association « les Compagnons saumanois » à titre gratuit.

Il y sera précisé les obligations de l'emprunteur : assurance pour le bien mis à disposition, respect du voisinage etc....)

Après discussion, les conseillers à la majorité (une voix contre M Desort), autorisent M le Maire à signer cette convention.

#### **7) Location Maison Onde.**

M le Maire rappelle le décès de Mme Toureille Germaine locataire de la Maison Onde. Son fils, Christophe, domicilié à la même adresse souhaite reprendre le bail à son nom. Le loyer sera de 220,00 € par mois à compter du 1<sup>er</sup> février 2018. Le Conseil accepte à l'unanimité le montant du nouveau loyer et autorise le Maire à signer tous les documents afférents à ce dossier.

#### **8) Avance pour soins médicaux d'un agent**

M le Maire informe du fait qu'un agent de la commune a besoin de soins médicaux spécifiques d'un montant assez élevé. Il est possible de faire l'avance de cette somme : 3 000,00€ selon le devis établi par le médecin, et d'être remboursé par la suite. Après discussion, le conseil décide à l'unanimité de faire l'avance de 3 000,00€ pour cet agent avant remboursement.

## 9) Désignation du correspondant de la commune auprès du C.A.U.E du Gard

-Vu la loi du 3 janvier 1977 sur l'architecture,

-Vu le décret n°78-172 du 9 février 1978 portant approbation des statuts types des Conseils d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement mentionnés au titre II de la loi n° 77-2 du 3 janvier 1977 sur l'architecture ;

-Vu le courrier en date du 18 janvier 2018 de la Présidente du Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement du Gard, Madame Maryse Giannaccini ;

-Considérant que le Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement du Gard assure la promotion de la qualité architecturale et intervient en matière d'urbanisme, d'environnement et des paysages;

-Considérant que la loi a confié aux Conseils d'Architecture d'Urbanisme et de l'Environnement un rôle de sensibilisation, d'information ainsi qu'une mission de développement de la participation de nos concitoyens sur toutes ces thématiques;

-Considérant la proposition du Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement du Gard de désigner un correspondant du CAUE dont les attributions seront les suivantes:

1. Invité aux manifestations du CAUE, ce correspondant sera amené s'il le souhaite à siéger au sein du Conseil à titre consultatif. Il pourra ainsi prendre une part active aux travaux de réflexion, et apporter son témoignage.

2. Le correspondant bénéficiera d'une information permanente en matière d'environnement, de transition énergétique, de promotion du patrimoine au sens large et pourra solliciter le CAUE sur toutes les questions en la matière.

3. Le correspondant pourra contribuer aux initiatives du CAUE, notamment par sa participation à un jury chargé de valoriser chaque année un certain nombre de projets en matière d'habitat, de protection de l'environnement et de valorisation du patrimoine.

La durée du mandat est de trois ans.

En conséquence il vous est proposé de désigner M VALMALLE Richard en qualité de correspondant du conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement du Gard. Le Conseil accepte cette proposition.

## Convention prévoyance et maintien de salaire

Mme Angeli explique que la solution la plus simple pour que les agents soient protégés pour le maintien de salaire, est que chaque agent souscrive auprès d'un organisme labellisé pour bénéficier de l'aide de la commune. Pour cela elle les aidera à trouver la meilleure solution pour eux.

## Consultation travaux pont du Doudou

M le Maire rappelle qu'il avait été mandaté pour consulter et choisir une entreprise pour les travaux de mise en sécurité du chemin piétonnier du pont du Doudou. Cinq entreprises ont été sollicitées et ont répondu comme suit :

- Entreprise Marron : pour un montant de 42 960,00 € HT
- Entreprise Cofex : pour un montant de 42 960,00 € HT
- Entreprise Scaic : pour un montant de 38 760,00 € HT

- Entreprise Legrand : pour un montant de 41 160,00 € HT
- Entreprise Masméjean : pour un montant de 36 660,00 € HT

L'entreprise Masméjean a été retenue. Les travaux doivent être finis le 31 mai.

### Obligations légales de débroussaillage

M le Maire informe le conseil qu'il a réactualisé la rubrique concernant les Obligations Légales de Débroussaillage sur le site internet de la commune suite à la demande de M. le Préfet.

Il est rappelé que sur la commune toutes les habitations se situent à moins de 200 mètres d'un massif boisé et sont donc concernées.

Le Maire ajoute que réglementation est détaillée sur le site de la préfecture.

### 10) Location rez-de-chaussée maison Fournier

M le Maire informe d'une demande de logement de Mme Maïdie Lashermes et M Jérôme Hochart. Le Maire annonce que la signature de l'achat de la maison Fournier est effective depuis ce jour. La commune peut donc louer le rez-de-chaussée de cette maison. C'est un F1 qui demandera des travaux d'amélioration. M le Maire propose de louer 150,00 € par mois aux demandeurs à compter du 1<sup>er</sup> mars 2018. Le conseil accepte cette proposition en demandant que les nouveaux locataires soient avertis qu'ils devront trouver une autre solution pendant les travaux envisagés.

### 11) Participation à la mise aux normes de la station service de Saint André de Valborgne.

M le Maire informe d'une demande de la commune de Saint André de Valborgne : les obligations de mise aux normes l'obligent à faire des travaux d'aménagements pour un montant de 23 149,00 € HT ; M le Maire de Saint André sollicite les communes de la vallée pour une aide financière.

Après discussion le conseil à la majorité (une abstention) décide d'une participation à hauteur de 2 000,00 €.

L'ordre du jour étant achevé la séance est levée à 20h45.

1) Vote du C A 2017 M 14 et affectations	(2018/001)
2) Approbation du Compte de gestion M 14	(2018/002)
3) Vote du C A 2017 M 49 et affectations	(2018/003)
4) Approbation du Compte de gestion M 49	(2018/004)
5) Vote du RPQS 2016	(2018/005)
6) Convention de mise à disposition d'un local communal	(2018/006)
7) Location Maison Onde	(2018/007)
8) Avance pour soins médicaux d'un agent	(2018/008)
9) Désignation du correspondant de la commune auprès du C.A.U.E du Gard	(2018/009)
10) Location rez-de-chaussée maison Fournier	(2018/010)
11) Participation à la mise aux normes de la station service de Saint André de Valborgne	(2018/011)